



Renouvellement du soutien à la Fondation pour l'innovation technologique

Préavis N° 2020 / 09

Lausanne, le 26 mars 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Fondation pour l'innovation technologique (FIT) apporte une contribution significative au système d'encouragement à la création d'entreprises et au transfert technologique des hautes écoles à l'économie. Depuis sa création en 1994, la FIT a apporté des financements de l'ordre de CHF 40 millions au total, pour le lancement de quelque 200 entreprises dont 150 sont toujours en activité.

Sur la période 1998-2020, la Ville a alloué un montant de CHF 1.15 million à la FIT. Ce soutien s'inscrit dans la relation que la Municipalité entretient avec les Hautes écoles de la place et en particulier avec l'EPFL. Ce réseau d'excellence dans la formation et la recherche constitue un des pôles cruciaux de l'attractivité de Lausanne et de l'Arc lémanique. Sa présence et son essor génèrent des retombées importantes pour la prospérité de l'agglomération.

Pour contribuer à maintenir cette dynamique, la Municipalité propose de prolonger le soutien de CHF 50'000 par an à la FIT pour la période 2021-2026.

2. Objet du préavis

La Ville de Lausanne soutient la FIT depuis 1998. Le financement en cours se termine en 2020. La Municipalité propose de renouveler ce soutien pour une période de six ans. Elle sollicite à cet effet un montant de CHF 300'000.-, à financer par le Fonds communal pour le développement durable.

3. Préambule

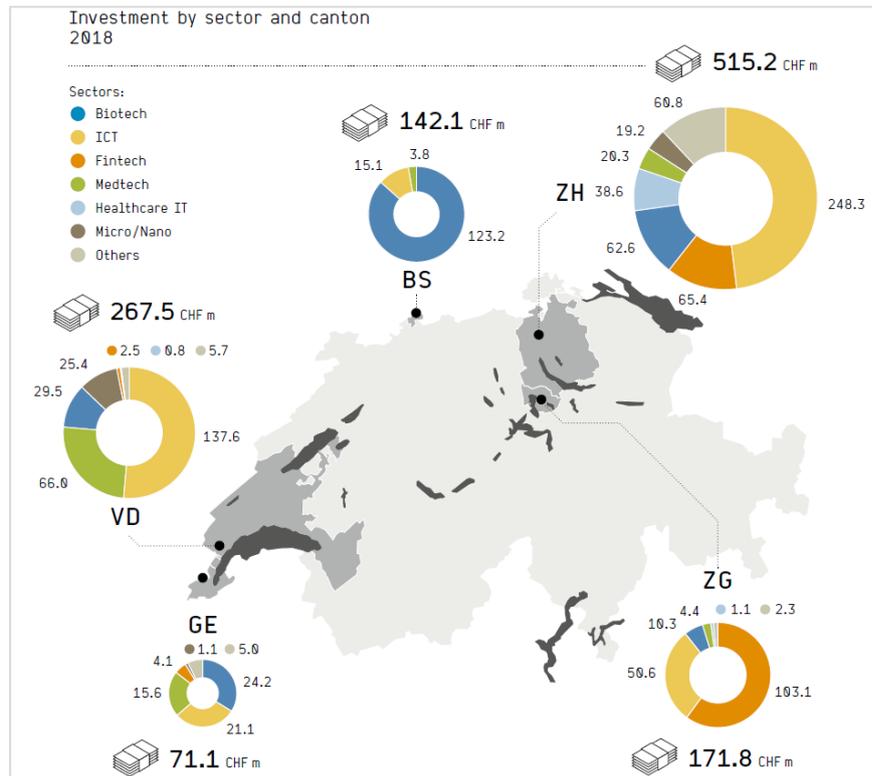
La FIT a été créée en 1994 par l'État de Vaud, la Banque cantonale vaudoise (BCV), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), pour soutenir les entreprises en démarrage du secteur technologique. Le Conseil de Fondation est actuellement présidé par le Professeur Marc Gruber, Vice-président pour l'innovation de l'EPFL.

L'avenir du positionnement régional lausannois dans la cartographie internationale de la création de valeur ajoutée, d'emplois et d'attractivité économique locale pour les branches du futur dépend de la capacité d'appui et d'accompagnement du réseau d'incitation en place qui agit par principe de subsidiarité.

Depuis sa création, la FIT a apporté des financements de l'ordre de CHF 40 millions au total, pour quelque 200 entreprises sélectionnées parmi 400 projets qui lui ont été soumis, dont 150 toujours en activité pour l'équivalent de 1'600 emplois. La FIT est donc un élément efficace de ce dispositif dont l'importance est attestée par les chiffres diffusés par Startupticker, la plateforme dédiée aux jeunes entrepreneurs, aux innovateurs et aux sponsors. Cette initiative d'Innosuisse (l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, établissement fédéral de droit public) note que plus de la moitié des start-up suisses sont implantées dans les régions de Zurich et de l'Arc lémanique, où la présence notamment des écoles polytechniques joue un rôle fondamental.

Le volume des investissements dans des start-up suisses a atteint CHF 1.24 milliards en 2018. Le Canton de Vaud est au deuxième rang, après Zurich, avec plus de 20 % du total¹. Ces investissements sont toutefois fluctuants, parfois fortement, d'une année à l'autre. La compétition dans ce domaine est autant sinon plus exacerbée que dans d'autres branches d'activité. L'accompagnement du secteur public reste nécessaire pour conserver et développer cet écosystème économique-éducativo-scientifique qui alimente le flux de création de valeur pour l'avenir.

Principaux pôles des investissements dans des start-up suisses, en 2018



Source : Swiss Venture Capital Report 2019, p. 30

Dans l'organisation de ce système, les interventions de la FIT se situent au début du parcours d'une jeune entreprise. Le jargon des spécialistes parle d'« ensemencement » (« seed (graine) money (argent) » pour capital de démarrage) nécessaire pour :

- valider la pertinence d'une idée et d'un projet entrepreneurial, généralement en partenariat avec les Hautes écoles vaudoises et avant la création proprement dite de l'entreprise ;
- prototyper ou finaliser le développement technologique qui sera au cœur du potentiel commercial et du modèle d'affaires de l'entreprise, généralement dès la première année de vie après l'inscription au registre du commerce ;
- accélérer l'élan commercial devant permettre l'accès à l'investissement nécessaire pour passer au stade suivant, généralement lors des 2^e et 3^e années d'activités. Une fois lancée avec succès sur cette voie, la jeune entreprise peut ambitionner d'accéder aux investisseurs de capital-risque et obtenir des apports substantiels nécessaires pour engager davantage de personnel et tenter de gagner les parts de marchés de niche.

Selon son rapport d'activité 2018, le Service cantonal de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a accordé les soutiens suivants en 2018 :

- CHF 5.2 millions à titre d'aides directes à fonds perdus en faveur de quelque 250 entreprises représentant 3'000 emplois ;

¹ Swiss Venture Capital Report 2019, n° 7, Startupticker, Janvier 2019, Lucerne, p. 29.

- CHF 1.25 millions en faveur d’Innovaud² ;
- CHF 2 millions en faveur de la FIT (environ 40 prêts et bourses accordées pour un total de CHF 5.6 millions pour 150 emplois des entreprises suivies).

L’activité de la FIT a été évaluée par les bureaux Ecoplan et Sofies dans le cadre plus large de l’évaluation de la politique cantonale d’appui au développement économique pour la période 2012-2016, sur mandat du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo). Le résultat est globalement positif pour la FIT. L’étude montre que l’effet de levier est très important puisqu’il permet d’injecter dans l’économie cinq fois le montant accordé comme subvention. Elle montre aussi que la FIT est l’outil central pour le soutien aux start-up³.

4. Actions de la FIT

La FIT soutient la recherche et les entreprises en démarrage de la manière suivante :

- projets innovants avec une forte composante technologique, réalisés en collaboration avec une Haute Ecole (EPF, université ou Haute École) :

FIT TECH GRANT	FIT TECH SEED	FIT TECH GROWTH
<p>MONTANT CHF 100'000 par projet, sous forme de bourse à un porteur de projet dans une Haute École sise sur le territoire vaudois.</p>	<p>MONTANT CHF 100'000 par projet, à une entreprise. Prêt sans intérêt, avec garantie personnelle.</p>	<p>MONTANT CHF 300'000 à 500'000 par projet, à une entreprise - prêt avec intérêt (2 % de base + 6 % au remboursement), sans garantie personnelle.</p>
<p>ÂGE DE L'ENTREPRISE Avant création de l'entreprise.</p>	<p>ÂGE DE L'ENTREPRISE 0-12 mois environ (date RC).</p>	<p>ÂGE DE L'ENTREPRISE 12-36 mois environ (date RC).</p>
<p>OBJECTIFS DE L'AIDE Validation d'un projet, au sein d'une Haute École, visant la création d'une entreprise.</p>	<p>OBJECTIFS DE L'AIDE Prototypage, développement technique et commercial du produit.</p>	<p>OBJECTIFS DE L'AIDE Accélération commerciale en «matching» d'investisseurs privés.</p>
<p>NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 10 par an.</p>	<p>NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 15 par an.</p>	<p>NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 5 par an.</p>
<p>PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection Tech grant (2x par an).</p>	<p>PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection Tech seed (5x par an).</p>	<p>PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection growth (5x par an).</p>
<p>LOCALISATION Le bénéficiaire de la bourse doit travailler dans une des Hautes Écoles vaudoises accréditées par la FIT, à ce jour : EPFL, HEIG-VD, UNIL, CHUV.</p>	<p>LOCALISATION L'entreprise doit être basée en Suisse romande.</p>	<p>LOCALISATION L'entreprise doit être basée dans le canton de Vaud.</p>

² Innovaud aide prioritairement les entreprises dans les sciences de la vie, l’industrie de précision, les cleantech et les technologies de l’information et de la communication. Le soutien comprend : financement, accompagnement, promotion, hébergement, mise en réseau avant et après la création de la société dans le Canton de Vaud.

³ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/service-de-la-promotion-de-leconomie-et-de-linnovation-spei/bases-legales-et-politiques-publiques/pade/>; la FIT est mentionnée aux pages 49 à 60 et à la page 125 pour les conclusions.

- projets digitaux reposant sur un modèle d'affaires innovant (une collaboration avec une Haute École n'est pas nécessaire) :

FIT DIGITAL GRANT	FIT DIGITAL SEED	FIT DIGITAL GROWTH
MONTANT CHF 20'000 par projet, sous forme de bourse.	MONTANT CHF 50'000 par projet, à une entreprise. Prêt sans intérêt, avec garantie personnelle.	MONTANT CHF 200'000 par projet, à une entreprise - prêt avec intérêt (2% de base +6% au remboursement), sans garantie personnelle.
ÂGE DE L'ENTREPRISE Avant création de l'entreprise ou 6 mois après.	ÂGE DE L'ENTREPRISE 0-12 mois environ (date RC).	ÂGE DE L'ENTREPRISE 12-36 mois environ (date RC).
OBJECTIFS DE L'AIDE Test du modèle d'affaire, créer l'équipe	OBJECTIFS DE L'AIDE Validation du modèle d'affaire, consolidation de l'équipe	OBJECTIFS DE L'AIDE Accélération commerciale en « matching » d'investisseurs privés.
NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 10 par an.	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 5 par an.	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS Environ 2 par an.
PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection Digital. (5x par an).	PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection Digital. (5x par an).	PROCESSUS DE DÉCISION Comité de sélection growth. (5x par an).
LOCALISATION Si créée, l'entreprise doit être domiciliée dans le canton de Vaud et au moins un des porteurs de projet doit également y être domicilié ou y travailler.	LOCALISATION L'entreprise doit être basée dans le canton de Vaud.	LOCALISATION L'entreprise doit être basée dans le canton de Vaud.

En 2018, la FIT a accordé 12 bourses, 25 prêts seed et 7 prêts growth, pour un total de CHF 5.96 millions. En 2018, les entreprises soutenues par la FIT ont levé CHF 14 millions pour leur développement.

Le coût de fonctionnement de la FIT est de l'ordre de CHF 600'000.-/an (direction, secrétariat, coach pour les entreprises, gestion des prêts, communication). Le Conseil de fondation n'est pas rétribué, ni les experts des comités de sélection.

Les contributeurs de la FIT sont les suivants : EPFL, Etat de Vaud – Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), BCV, CVCI, Ville de Lausanne, Ecole hôtelière de Lausanne, Swissquote, INEOS et Bobst. Ces deux derniers contributeurs ont annoncé leur retrait pour l'année prochaine. Sandoz Family Office SA, Debiomanagement SA ou encore Logitech SA ont notamment été contributeurs par le passé. La prospection pour la recherche de contributeurs est permanente.

Le bilan global de la FIT depuis sa création en 1994 est le suivant :

- 275 projets soutenus : 228 prêts à 191 entreprises ;
- 47 bourses ;
- plus de CHF 39 millions de soutiens accordés ;
- 146 entreprises encore en activité ;
- plus de 1'600 emplois créés ;
- 16 entreprises vendues.

5. Le soutien lausannois à la FIT

La Ville de Lausanne est entrée dans la FIT en 1998. Elle lui alloue un financement de CHF 50'000.- par an, pris en charge depuis 2006 par le Fonds pour le développement durable (FDD). Ce soutien continu a été financé de différentes manières :

- par le préavis N° 1997/242 « Adaptation des infrastructures du téléseuil URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin », pour la période 1998-2005. Ce préavis demandait le financement pour créer une voie de retour sur le téléseuil afin de pouvoir proposer un accès à internet en plus des programmes de radio et de télévision. La participation à la FIT visait à soutenir la création de nouveaux services dans ce domaine, qui paraissait prometteur ;
- par le préavis N° 2005/53 « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (agenda 21). Sixième partie : économie », sur la période 2006-2011 ;
- par une note annuelle à la Municipalité pour la période 2012 à 2014 ;
- par le préavis N° 2014/53 « Interventions municipales en faveur de l'économie locale. [Réponse à 4 postulats et une pétition] ... », pour la période 2015 à 2020.

Au total, sur la période 1998-2020, un montant de CHF 1'150'000.- aura été alloué par Lausanne à la FIT.

Le rapport-préavis N° 2014/53 présentait ainsi l'intérêt d'une participation à la FIT : « L'intérêt direct de la Ville et des SIL à soutenir l'activité de la FIT s'inscrit parmi les relations que la Municipalité cherche à promouvoir avec les Hautes écoles de la place lausannoise, en particulier avec l'EPFL. Ce réseau d'excellence dans la formation et la recherche constitue un des pôles cruciaux de l'attractivité de Lausanne, de sa région et de l'Arc lémanique. Sa présence et son essor génèrent des retombées inestimables pour la prospérité de la ville et pour son avenir. La FIT apporte sa pierre à cet édifice en promouvant le transfert technologique dans des domaines incontournables de l'innovation et de l'économie du futur, par exemple, dans le médical et la santé, dans la technologie de l'information, dans l'énergie ».

L'apport de la Ville à la FIT est modeste en termes annuels (le budget annuel de la FIT atteint en moyenne CHF 3.2 millions), mais significatif en termes cumulés. Lausanne figure parmi les sept sponsors dont l'apport cumulé dépasse 1 million, avec l'EPFL, le Canton, la BCV, Bobst, la CVCI et Debiopharm. Le soutien annuel de la Ville de Lausanne est du même niveau que celui de la CVCI, de l'EPFL et d'autres contributeurs privés.

La Ville participe à la FIT avec le financement annuel de CHF 50'000.- mais également avec la mise à disposition du collaborateur qui la représente au Conseil de fondation et dans les comités de sélection et de suivi de projets Tech Growth, Tech Seed et Tech Grant (env. 100 heures par année au total pour la FIT, correspondant à CHF 12'400.- de coût de personnel interne). Cette représentation est actuellement assurée par le coordinateur stratégie et projets du Secrétariat général des SIL.

Au vu de la contribution efficace des activités de la FIT au dynamisme économique de la région, il est proposé de renouveler le soutien lausannois pour six ans (2021-2026). Un montant de CHF 300'000.- est donc sollicité que la Municipalité propose de financer par prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable.

6. Impact sur le développement durable

Le développement durable repose sur trois piliers que sont la protection de l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique. Le préavis propose un financement qui contribue à assurer l'avenir de la place économique locale et régionale, en dynamisant les liens entre les hautes écoles et l'économie dans des secteurs de pointe. Par les emplois que cela permet de créer, il contribue également à la cohésion sociale.

7. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a pas d'impact sur l'accessibilité des constructions et installations pour les personnes en situation de handicap.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

La subvention étant compensée par un prélèvement sur le Fonds pour le développement durable, l'incidence sur le budget est neutre. Le financement sera assuré par le budget du Service de l'économie qui disposera donc du montant en charges et en revenus.

Le salaire du collaborateur mis à disposition du Comité de la FIT est compris dans le budget de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation		50	50	50	50	50	250
Charges d'intérêts							0
Amortissements							0
Total charges suppl.	0	50	50	50	50	50	250
Diminution de charges							0
Prélèvement sur le FDD		-50	-50	-50	-50	-50	-250
Total net	0	0	0	0	0	0	0

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2020 / 09 de la Municipalité, du 26 mars 2020 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un montant de CHF 300'000.- pour soutenir la Fondation pour l'innovation technologique durant la période 2021-2026, à raison de CHF 50'000.- par année, à financer par le Fonds pour le développement durable ;
2. de prendre acte que ce montant figurera annuellement en revenu sous la rubrique 439 «Autres recettes » du budget du Service de l'économie pour compenser la subvention qui y figurera en charge sous la rubrique 318 « Autres prestations de tiers».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter